

S/Préfecture FORBACH

22 NOV. 2010

COURRIER ARRIVÉ

COMMUNE DE DIEBLING

Modification du PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE EXPLICATIVE

=====

GUELLE & FUCHS

Géomètres Experts

18 Avenue du Gal Passaga

57600 FORBACH

Tél. 03.87.85.08.67

Télécopie 03.87.88.30.68

E. Mail : didier.guelle@guelle-fuchs.com

28.09.2010

MODIFICATIONS GRAPHIQUES :

1. Suppression de l'emplacement réservé N° 4 avec mise à jour du parcellaire.
2. Création d'un emplacement réservé rue du Pont afin de desservir la zone agricole qui devient enclavée ;
3. Création d'un emplacement réservé sur la rue du Petit Paris afin de desservir la zone agricole située à l'arrière.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

1. Dans l'ensemble des articles 12 « stationnement » il est demandé de rajouter le texte pour les habitations hors garage et hors accès de garage.
2. Dans la zone UA, construction maximale autorisée sur 50 % de la surface.
3. Rajouter dans l'article 4 cote maximum, les rejets d'eaux pluviales seront réalisés dans le milieu naturel.
4. Article UA 6, le règlement sera modifié pour que les constructions puissent s'implanter comme indiqué actuellement mais avec un minimum obligatoire de 6 m dans les secteurs de bâti discontinu.

Voir le règlement modifié joint avec en rouge les modifications.

BILAN DES SURFACES

ZONE	Surface totale avant révision simplifiée (ha)	Surface totale avant révision simplifiée (ha)
UA	84	84
UF	-	-
UX	3	3
1AU	25	25
2AU	5	5
A	495	495
N	172	172
TOTAL	784	784